Image not found or type unknown

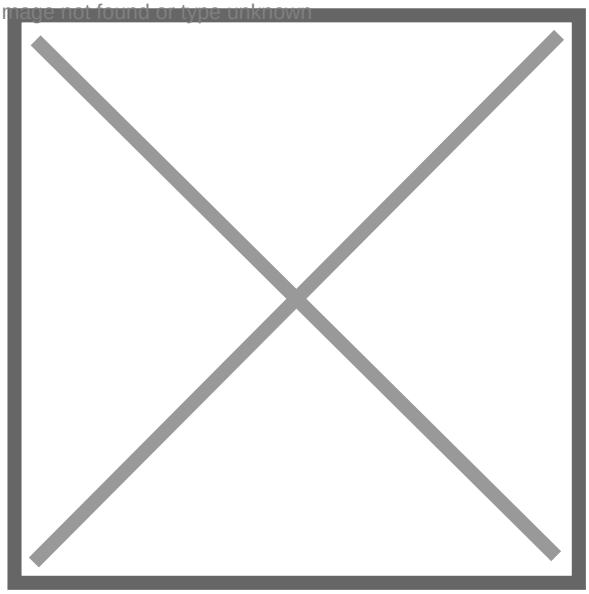

Trop perçu des enfants décédé

Par **kamel**, le **02/10/2009** à **20:53**

Bonjour,
j'ai mon fils de 29ans qui est décédé est qui doit de l'argents a la cafal 1535e venant d'un trop perçu et a la sécurité sociale 2500e un trop perçu également est ce que je doit payer moi et mes enfants ? car moi je touche pratiquement rien mes 2fils sont au rmi et ma fille est embauché mais c'est elle qui paye les factures, son père a une pension d'invalidité.Mon défunt fils a 2enfants de 9 et 10ans qui sont a la charge de leur mère.Que doit-je faire?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés